

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 12 (1954)

Heft: 2

Buchbesprechung: Bibliographie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bibliographie

Chômage et inflation¹

En décembre 1950, le Conseil économique et social du département des questions économiques des Nations Unies a adressé aux gouvernements un questionnaire concernant :

- a) les politiques nationales de plein emploi
- b) les tendances et les politiques des balances des paiements, en 1950-51.

Les réponses des gouvernements relatives au premier problème ont été réunies et analysées dans une publication des Nations Unies : *Les problèmes du chômage et de l'inflation en 1950-51*.

Le questionnaire demande tout d'abord que chaque gouvernement publie la norme qui définit pour lui l'expression « plein emploi » et qu'il l'accepte comme objectif permanent de sa politique ; définition correspondant au volume minimum de chômage de ce pays, compte tenu de facteurs saisonniers et frictionnels qui se sont révélés jusqu'ici irréductibles.

Puis il est demandé d'indiquer quels changements sont survenus entre 1949 et 1950 dans le niveau général de l'activité économique du pays (niveau de l'emploi et du chômage) et d'indiquer en particulier si une poussée inflationniste s'est manifestée durant 1950.

Eu outre quelques extraits du questionnaire montreront l'intérêt et la portée de cette étude :

Objectifs économiques pour 1951 ; politique économique en 1950 et 51 ; mesures destinées à maintenir le plein emploi (encourager la consommation, les investissements intérieurs privés, augmenter les investissements publics) ; mesures destinées à réduire les poussées inflationnistes (augmenter l'impôt sur les revenus des particuliers et des sociétés, augmenter les impôts indirects sur les articles non essentiels, blocage des dépôts en banque, emprunt forcé, accroissement de l'offre des denrées essentielles par augmentation de la production ou par modification de la structure des importations, etc.) ; mesures destinées à augmenter la résistance aux tendances dépressionnistes ; mesures destinées à faciliter une expansion économique continue.

Etant donné la période très particulière à laquelle se rapporte cette analyse économique, on comprend l'intérêt que présente un tel ouvrage.

Ont répondu au questionnaire du Conseil économique et social, vingt et un pays, dont l'U.R.S.S., la Bielorussie, l'Ukraine, la Pologne et la Bulgarie.

¹ « Les problèmes du chômage et de l'inflation, 1950 et 1951. Analyse des réponses faites par les gouvernements au questionnaire de l'Organisation des Nations Unies. ». Nations Unies, Département des questions économiques, New-York, 1951, 221 p.

Les réponses des pays à économie planifiée signalent en général qu'il n'y a pas de chômage chez eux et que le plein emploi de la population est assuré.

Les pays dont l'économie est insuffisamment développée (Inde, Laos) soulignent que le problème fondamental de l'emploi est l'existence d'un chômage ou d'un sous-emploi déguisé dans l'agriculture, d'où les difficultés à établir une norme de plein emploi.

Parmi les pays développés où l'économie repose sur l'entreprise privée seul le Royaume-Uni reconnaît une norme de plein emploi. Celle-ci correspond à un niveau de chômage aux périodes de pointe saisonnière égal à trois pour cent du nombre total des personnes employées. Le gouvernement britannique souligne qu'il n'attend pas que le chômage ait atteint ce niveau de trois pour cent pour prendre des mesures : il cherche toujours à contre-balancer les effets d'une évolution défavorable de l'emploi.

Les autres gouvernements, s'ils n'ont pas de norme de plein emploi fixent néanmoins des buts à atteindre afin d'occuper tous les travailleurs et ont des organismes préposés à l'étude de ce problème.

Outre un choix des réponses complètes de quelques gouvernements, cette publication présente une pénétrante analyse de la situation économique telle qu'elle résulte des données de tous les gouvernements. Ainsi, la possibilité unique est donnée au lecteur de prendre connaissance et de comparer les politiques monétaires, les mouvements des prix ou la situation de l'emploi dans des pays aussi divers qu'habituellement peu étudiés. Il est extrêmement instructif en outre de voir comment se présentent les réalisations et les projets des pays à économie planifiée, en particulier de la Pologne, qui en 1950 atteignait les premiers objectifs de son plan sexennal.

Invité à participer à cette enquête, le gouvernement suisse a répondu qu'après un examen approfondi du questionnaire « du fait de la structure économique de la Confédération suisse, il ne serait pas possible de répondre de manière pertinente aux questions posées ».

PAUL-HENRI REYMOND

La crise horlogère suisse 1926-1936¹

L'industrie horlogère traverse actuellement une période de grande prospérité : témoignent les statistiques de notre commerce extérieur d'octobre 1953, qui, au plus haut point de la courbe saisonnière, enregistrent pour nos exportations de montres un niveau encore jamais atteint tant d'après le nombre de pièces qu'en valeur.

Même si la menace de dépression — que certains ont cru discerner au cours de l'été 1953 lors de l'effritement de certains cours de matières premières — a disparu, il n'en est pas moins vrai qu'un certain danger subsiste et qui a sa source dans l'insécurité politique générale.

¹ *La crise horlogère suisse, 1926-1936* par Jean-Laurent COMTESSE, docteur ès sciences économiques ; préfacé par Eugène Péquignot, secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique. Edit. Radar 1952, 189 p.

D'autre part, le souvenir est resté vivace de la séance de Wall-Street du 24 octobre 1929 où 13 millions de titres furent soudain négociés marquant le début d'une période de marasme économique de chômage, puis de guerres.

Donc, que l'on se tourne vers le passé ou l'avenir, la question essentielle reste toujours celle de l'influence des crises de surproduction. Ceci est notamment vrai pour les économies où l'exportation, dépendant du bien-être général, joue un rôle de premier plan.

M. J. L. Comtesse s'est donc livré à une étude particulièrement opportune en analysant l'évolution des exportations horlogères suisses sur vingt-quatre marchés principaux au cours des années 1920 à 1936.

Sur tous les marchés on peut constater une chute des ventes de montres pour les années 1932-33, suivie selon les économies envisagées par une reprise plus ou moins rapide : tel est le mouvement général fourni par les statistiques. De nombreux diagrammes font en outre apparaître des mouvements saisonniers et ce qui est plus particulièrement intéressant l'influence des mesures douanières que nous a values la fantaisie des Anglo-Saxons.

La mode aussi a joué son rôle durant la période envisagée du fait d'une part de l'utilisation généralisée de la montre-bracelet et d'autre part, à la suite des progrès de la métallurgie, de l'apparition de boîtes d'acier remplaçant les boîtes d'argent : mais si ce changement de goût du public a contribué à changer la composition des exportations, il n'a pas affecté l'indice valeur-pièce de manière sensible.

De plus l'évolution politique en Russie, la révolution chinoise, puis la guerre sino-japonaise ont fait disparaître du carnet de commandes des horlogers suisses d'importants appooints.

Signalons en outre le rôle que joue la répartition géographique pour les industries horlogères ; les goûts de l'argentin diffèrent de ceux du norvégien : la disparition d'un marché revêt une importance d'autant plus grande que la production qui lui était destinée ne peut souvent être écoulée ailleurs.

Mais de 1920 à 1936, les causes fondamentales des modifications du marché des montres restent la dépression de 1932-33 et les tarifs douaniers.

L'entrée en vigueur d'un nouveau tarif, les modifications, favorables ou non aux horlogers, des droits de douane ont pour conséquence de faire naître une perturbation dans notre production : envoi massif de montres pendant les mois précédent l'entrée en vigueur des droits de douanes, modification de la demande et de la répartition géographique.

Un pays importateur peut recourir à deux sortes de droits : soit des impositions à but purement fiscal, soit des taxes spécifiques dans l'intention de protéger une industrie nationale, principe destiné, en rétablissant « l'égalité économique », à rendre les conditions de production suisses semblables aux siennes.

Pour parer aux difficultés nées de ces tarifs, la Suisse a l'habitude de demander, lors de la conclusion de contrats économiques, la clause de la nation la plus favorisée. Or, dans le domaine de l'horlogerie, le nombre des pays producteurs est limité à huit (U.S.A., Allemagne, Russie, France, Canada, Italie, Japon et Suisse). Seul donc un de ces sept pays hormis le nôtre serait susceptible de demander une réduction de droits sur les positions horlogères. Certains d'entre

eux d'ailleurs peuvent être retirés de la liste du fait qu'ils n'ont d'autres débouchés importants, hormis le marché indigène. L'Allemagne est le seul pays qui aurait intérêt à demander des réductions de droits dont nous pourrions bénéficier dans le cadre de la clause de la nation la plus favorisée. Or l'Allemagne exporte des produits horlogers qualitativement différents de ceux de l'industrie suisse et ne demandera pas de réduction sur les positions « montres » mais « grosse horlogerie ». Il apparaît donc que sur ce plan là les producteurs sont sans défense.

En outre, le fait que les produits terminés sont frappés plus lourdement que ceux subissant encore plusieurs opérations sur place favorise le développement de l'industrie étrangère de la boîte, puis tout simplement d'une industrie horlogère relativement développée.

Quant à la dépression économique, elle a pour conséquence de préciser et d'amplifier l'évolution d'un mouvement de mode ou d'une réalisation technique. Dans ces conditions, pense M. Comtesse, il y aurait lieu de supposer que si nous devions connaître une nouvelle crise, le développement de la fabrication des montres automatiques prendrait une importance considérable.

L'exportation des montres dépend du niveau du revenu national dans le pays importateur : un des moyens qui nous permettrait d'atténuer les effets d'une chute du revenu national d'un pays et par conséquent des exportations horlogères consisterait à suivre une politique commerciale mettant l'exportation au service de l'importation ; mais la faible puissance économique de la Suisse d'une part et le fait qu'elle doit elle-même protéger son agriculture l'empêche de suivre pleinement cette politique commerciale.

La relation existant entre l'évolution d'indices boursiers ou du revenu national pour un pays donné d'une part, et de l'indice des exportations horlogères d'autre part, fait de ces indications des éléments de prévision d'une tendance *probable et très générale* de nos exportations ; prévisions qui permettraient éventuellement de mieux organiser la production.

L'étude de la crise horlogère fait donc ressortir deux types d'obstacles aux exportations suisses : ils résultent soit de la situation économique, soit d'une décision de l'Etat. De plus, les relations commerciales internationales avec l'étranger ont tendance à passer du plan de l'entreprise privée à celui de l'Etat. En guise de conclusion, M. Comtesse formule le vœux que les expériences étudiées puissent être utiles lorsque de nouvelles difficultés se présenteront. Son ouvrage nous paraît mériter une large audience, tous les problèmes qui y sont traités présentent un intérêt fondamental pour nos relations avec l'étranger.

PAUL H. REYMOND

The National Debt in War and Transition

par HENRY C. MURPHY, *chef de la Division des Finances du Département des Recherches du Fonds International Monétaire, Washington D.C.*,¹

Cet ouvrage est un exposé des problèmes fondamentaux rencontrés par les Autorités américaines pour trouver et gérer les fonds nécessaires au finan-

¹ Henry C. MURPHY, Ed. Mc Graw-Hill Book Co., Inc., 1950, New-York, 295 pages.

cement de la guerre, et ensuite de l'administration de la Dette nationale pendant la période de transition d'après-guerre.

L'auteur était particulièrement bien placé pour traiter ces questions avec compétence, ayant été fonctionnaire supérieur du Département du Trésor pendant la guerre ; en plus de son action directe, il a eu l'occasion, aussi, de participer aux conférences entre les délégués du Département du Trésor et les représentants des banques. Cela lui permet de donner non seulement le point de vue officiel, mais encore celui des économistes et des banquiers. D'autre part, afin de ne pas être limité dans ses remarques et commentaires, M. Murphy s'est entre temps démis de ses fonctions officielles.

Il ne se contente pas de faire un exposé succinct des questions uniquement financières, mais il tient à les situer dans le cadre économique de l'époque, et même à faire une étude, dans la première partie de son ouvrage, de la période de dépression de 1933 à 1941. Cela lui donne l'occasion de parler du travail et du chômage, de la production, des prix, des impôts et de la politique d'emprunts.

Cet ouvrage, en plus d'un exposé des problèmes financiers rencontrés et résolus par le gouvernement, donne un aperçu général remarquable de la situation économique des Etats-Unis pendant cette période. L'auteur conclut que les organes compétents du gouvernement ont résolu de façon habile les questions financières délicates posées par la guerre et la reconversion d'après-guerre.

ANDRÉ J. FAVRE

La nouvelle cordée¹

Sous ce titre vient de paraître un petit ouvrage, sur lequel il convient d'attirer l'attention de tous ceux que les problèmes économiques et sociaux ne laissent pas indifférents.

Dans le monde économique actuel, deux facteurs s'allient pour produire : le capital et le travail. Pour convoiter le bénéfice, trois éléments apparaissent : le capital qui le détient ; le travail qui réclame sa part légitime ; l'Etat qui se sert très largement.

Aujourd'hui deux tendances s'affrontent, qui ramènent les aspirations humaines à deux conceptions incompatibles, l'une et l'autre erronées : la première ramène tout à l'Etat et l'individu n'a droit à l'existence qu'en fonction des services qu'il rend ; la seconde effrayée de cette absorption de l'homme par l'Etat cherche à démobiliser l'Etat en faveur d'une économie d'inspiration libérale.

Or le libéralisme intégral est la consécration de la loi du plus fort, tandis que l'activité humaine est un complexe d'interpénétrations réciproques où l'Etat est trop engagé pour se retirer du jeu.

¹ Arnold COMTE : *La Nouvelle cordée*. Edition Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 1953, 112 pages.

Telles sont les conceptions d'un homme d'affaires averti, président du conseil d'administration d'une fabrique de moteurs électriques, « Le Triphasé S.A. ».

M. Leroc — puisque c'est de lui qu'il s'agit — constate que capital et travail sont unis dans la production, mais ennemis dans la répartition. Le travail est ainsi contraint de s'allier à l'Etat contre le capital. Cette alliance se réalise au profit de l'Etat seul, qui吸orbe de plus en plus et le capital et le travail. Elle est contraire à l'harmonie de la production en particulier et de la vie économique en général.

Faisons cesser ce jeu de dupes et renversons les alliances. Que le travail s'unisse au capital, puisqu'ils sont productifs. Non pas contre l'Etat, dont il convient de ne pas négliger le rôle de régulateur et de coordonnateur. Que chacun touche sa juste part et l'on s'en trouvera mieux : l'ouvrier son salaire, plus une part des bénéfices ; le capitaliste son salaire ; l'Etat ses impôts.

La première opération consiste à faire participer les ouvriers aux bénéfices réalisés. Problème délicat, s'il en est. Combien de gens, très bien intentionnés, n'ont-ils pas perdu leurs illusions à la résoudre.

M. Leroc cependant s'y attaque avec courage et intelligence. On est en 1948 ; les affaires sont bonnes. On réalise des bénéfices appréciables. Les capitalistes sont satisfaits ; les ouvriers ont un emploi. Tout le monde paraît heureux. Que changer ?

En réalité, l'ouvrier se croit exploité car il sait que le capital réalise d'importants bénéfices. Il n'en connaît pas l'ordre de grandeur et son imagination les gonfle à l'excès. C'est pourquoi, dans une économie de plein emploi, une économie qui lui assure un gain régulier, il vote pour l'étatisme, car il se sent frustré. Pour sa part le capitaliste a peur. Il pratique l'évasion fiscale. Il gaspille son argent dans des installations luxueuses, dans des aménagements superflus, pour ne pas le donner à l'Etat. Enfin l'Etat entaille largement le gâteau des bénéfices.

La situation est anormale. Pour la rétablir, il faut recréer la confiance entre les trois partenaires.

Les ouvriers se montreront réticents, méfiants même, au sujet de la participation qu'on leur propose. Ce ne seront pas toutefois les plus difficiles à convaincre. Il s'agit de leur expliquer, honnêtement, qu'il vont être rétablis dans leur droit. Cette participation a des limites qu'il s'agit de fixer d'avance, afin qu'aucune contestation ne puisse s'élever par la suite. Pour qu'elle conserve toute sa valeur, l'argent sera versé par anticipation, à la fin de chaque mois. Environ 10 % du salaire. Ainsi les ouvriers se laisseront facilement persuader des avantages de la nouvelle formule.

Du côté du travail, on voudra cependant être sûr que les bénéfices ne seront pas escamotés par des artifices comptables. Ceci conduit, tout naturellement, puisqu'il s'agit de restaurer une confiance totale entre tous, à la co-gestion. Du même coup, l'entreprise perd son caractère capitaliste, et la société anonyme, administrée par un nombre égal de représentants du capital et du travail, se transforme en une société anonyme paritaire.

Pour répartir davantage, on ne pratiquera plus l'évasion fiscale ; on ne procèdera plus à des amortissements exagérés ; on n'engagera plus de dépenses

inutiles. Mais alors l'Etat se taille la part du lion. M. Leroc entrevoit cependant la fin de cette situation. Les ouvriers, mis en confiance, comprendront que leur intérêt n'est plus de s'allier à l'Etat. Capital et travail réunis ramèneront ses prétentions à de justes limites.

Une notion nouvelle est introduite : le salaire du capital. Les ouvriers étant payés mensuellement, ou bi-mensuellement, pour leur concours à la production, les capitalistes seront également rémunérés pour les moyens de production qu'ils ont mis à la disposition des ouvriers. D'un commun accord, le taux de 4 % a été choisi comme base de la rémunération capitaliste, versée avant toute répartition de bénéfice.

Ce système de répartition a fonctionné à la satisfaction de tous les intéressés. La conjoncture l'a certainement favorisé.

Mais si la participation ouvrière aux bénéfices est relativement aisée à réaliser en période prospère, les difficultés naissent avec les années déficitaires.

Une autre cause de l'échec de beaucoup de tentatives de participation ouvrière aux bénéfices réside dans la mentalité de certains patrons pour lesquels tout salaire supplémentaire n'est qu'une prime au rendement.

De leur côté, certains ouvriers désapprouvent la participation. Ils craignent en effet de se trouver en face d'une manœuvre visant à dissocier la solidarité de la classe ouvrière. Pour cette raison, de nombreux syndicats la condamnent.

Il n'en demeure pas moins que la tentative généreuse de M. Leroc mérite d'être connue et largement discutée. La diffusion de son ouvrage doit y contribuer.

R. REBORD.

Publications du GATT

« Le commerce international en 1952 ».

C'est un exposé complet des activités des parties contractantes dans le cadre des principaux faits survenus dans le domaine du commerce international depuis la fin de la guerre ; cet exposé est complété par une abondante documentation statistique. La première partie de l'ouvrage contient une analyse de la structure et des tendances du commerce mondial au cours des années récentes. La deuxième partie passe en revue les principaux changements constatés dans la politique des gouvernements en matière de tarifs douaniers, de subventions, de restrictions quantitatives, etc., qui affectent le mouvement des échanges internationaux. La troisième partie décrit l'activité des parties contractantes depuis le début de 1952 et souligne certains problèmes qui sont à résoudre en 1953-54.

« Le nouveau plan d'abaissement des tarifs douaniers ! »

Opuscule de vulgarisation exposant les détails et le fonctionnement du plan français d'abaissement des tarifs dans la version mise au point lors de la huitième session et soumise aux gouvernements.

« Instruments de base et documents divers : Volumes I et II et Supplément № 1 »

Deux suppléments ont été publiés à ce jour. Le premier supplément en mars 1953 comprend d'importants textes et décisions, résolutions, recommandations et rapports des groupes de travail qui ont été adoptés par les parties contractantes de mai à octobre 1952. Le deuxième supplément, publié en janvier 1954, contient des textes analogues pour la période allant de novembre 1952 à décembre 1953. Les deux volumes existent en français et en anglais.

Revue internationale du Travail

(Paraît en trois éditions distinctes : française, anglaise et espagnole.)

Publiée mensuellement par le Bureau international du Travail, depuis janvier 1921, la *Revue internationale du Travail* contient des articles de fond qui reflètent l'évolution de la politique sociale sur le plan international et dans les différents pays ; des exposés documentaires, des statistiques du coût de la vie, du chômage, de l'emploi, des salaires et des heures de travail ; enfin, une rubrique bibliographique.

Prix du numéro : Fr. 2.40 suisses, abonnement annuel : Fr. 24.— suisses.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen et du catalogue des publications du B.I.T. sur demande adressée au Bureau international du Travail, Genève.

Nous avons reçu les ouvrages suivants sur lesquels nous nous réservons de revenir dans un de nos prochains numéros :

BARCLAY GEORGE W. : *Colonial Development and Population in Taiwan*. Princeton University Press, Princeton, 1954, 274 pages.

BOVET ERIC : *L'organisation rationnelle de la distribution*. Ed. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 1954, 268 pages.

CONGNARD P. : *La demande et le monopole*. Ed. Sedes, Paris, 1953, 384 pages.

DUPLESSIS G. : *Les mariages en France*. Ed. Armand Colin, Paris, 1954, 196 pages.

GUIGNARD A. : *Les comptes courants bancaires*. Ed. F. Rouge & Cie S.A., Lausanne, 1954, 106 pages.

GUTERSON A. : *Das Gewerbe in der freien Marktwirtschaft*, Band I. Polygraphischer Verlag A.-G., Zurich, 1954, 315 pages.

LISOWSKY ARTHUR : *Grundprobleme der Betriebswirtschaftslehre*. Polygraphischer Verlag A.-G., Zurich, 1954, 374 pages.

LAUFENBURGER HENRY : *Economie du système fiscal français national et local*. Ed. Recueil Sirey, Paris, 1954, 363 pages.

POSTEL CL. : *L'Aéroport de Paris*. Ed. Armand Colin, Paris, 1953, 190 pages.

Publication de la B. N. S. : *Das Schweizerische Bankwesen im Jahre 1952*. Ed. Orell Füssli, 1953, 273 pages.

Publications du GATT :

- Accord général portant réglementation économique des transports routiers internationaux.* Genève, 1954, 38 pages.
Gatt Bibliography 1947-1953. Genève, 1954, 40 pages.
Instruments de base et documents divers. Supplément n° 2. Genève, 1954, 118 pages.

Publications des Nations Unies :

- Bulletin trimestriel de statistique de l'acier pour l'Europe.* Vol. V. N° 1. Genève, 1954, 119 pages.
Bulletin trimestriel de statistique du logement et de la construction pour l'Europe. Genève, 1954, 93 pages.
La concurrence entre l'acier et l'aluminium. Genève, 1954, 173 pages.
Etude sur le commerce entre l'Asie et l'Europe. Genève, 1953, 154 pages.
Etude sur la situation économique de l'Europe en 1953. Genève, 1954, chap. 1 à 7 : 228 pages.
Etude sur la situation économique de l'Europe en 1953. Genève, 1954, chap. 8 à 16 : 248 pages.
Le marché européen de l'acier en 1953. Genève, 1954, 116 pages.
Les problèmes de l'agriculture européenne. Genève, 1954, 93 pages.

Publications de l'O. E. C. E. :

- An international comparison of national products and the purchasing power of currencies* by Milton Gilbert and Irving B. Kravis. Paris, 1954, 203 pages.
Les statistiques de la main-d'œuvre. Paris, 1954, 93 pages.

SAUVY ALFRED : *L'Europe et sa population.* Ed. internationales, Paris, 1954, 221 pages.

VALARCHE JEAN : *La mobilité professionnelle des ruraux dans une société libre.* Ed. Universitaires, Fribourg, 1953, 172 pages.

WHELPTON PASCAL K. : *Cohort fertility native white women in the United States.* Princeton University Press, Princeton, 1954, 492 pages.

